



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2018-130

PROJET D'EXTENSION DU
LOTISSEMENT DE LA PETITE
POINTE PAR LA SCCCV LOTUS
SACRE

RETROCESSION A LA COMMUNE
DE LE PORT DES EMPRISES DE
VOIES PRINCIPALES ET AUTRES
RESEAUX ASSOCIES

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 27 août 2018 et affichée le 28 août 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 12 SEPT 2018

LE MAIRE



OLIVIER HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi quatre septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 9^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe) M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Daniel Vassinot à 17h09, Mme Firose Gador à 17h09, Mme Mémouna Patel à 17h11.

Départ (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhourri à 17h47.

Absent (s): Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2018-130

**PROJET D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA PETITE POINTE
PAR LA SCCV LOTUS SACRE**

**RETROCESSION A LA COMMUNE DE LE PORT DES EMPRISES DE VOIES
PRINCIPALES ET AUTRES RESEAUX ASSOCIES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le plan de rétrocession foncière établi en concertation avec la SCCV LOTUS SACRE sur l'emprise dudit terrain ;

Vu les caractéristiques principales des voies, ouvrages et espaces publics à rétrocéder à la Commune de Le Port ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 23 août 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 4 septembre 2018 relatif à la rétrocession à la commune de Le Port des emprises de voies principales et autres réseaux associés du projet d'extension du lotissement de la Petite Pointe par la SCCV Lotus Sacré ;

Considérant que le montant de la transaction, fixé amiablement entre les parties à l'euro symbolique, est inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes des projets de conventions ci-annexés portant sur les modalités de la rétrocession à la Ville de Le Port d'une partie des emprises de terrains concernées par les voies principales, ouvrages et espaces publics de l'opération de constructions de la SCCV LOTUS SACRE et, le cas échéant, de l'EURL JWH, en extension du Lotissement Petite Pointe, dans la ZAC Mascareignes.

Article 2 : de fixer au 31 décembre 2018 au plus tard, la date de signature de ces conventions.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer lesdites conventions.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU